aus ne le 5me janvier 1699

Mademoiselle ma tres chere mere

ie comois partir au commencement de cette année mais nous avons eu avant hier deuxieme du mois la reveue de l'inspecteur qui nous a fait voir une lettre de Monsieur de Carbisias par laquelle il luy marque que l'intention du roy est que les officiers qui ont eltes en semestres sur la fin de l'année passée servent les mois de la presente avanque de pouvoir retourner ainsy voy la mon voyage retardé jusques a lequel ie croie que nous irons partir ie crois pourtant que l'ordre ne me regarde pas parceque iay servi les deux dernier mois de l'année passée separdan

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF DEPARTEMENT DES MANUSCRITS
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
NL. 624 LE 18 AVR 1912

Essayez de transcrire
la lettre que voici

lains nie fuer et tout le monde nous
conseillie de ne pas partir
quil y ne soit arriue des ordres
la dessus qui nous esclercissent
ie suis bien fache de tout ce
retardement il fait icy si cher viure
quil nest pas possible de le croire
et les gens y meurent en quantite
le sac de froment y vaut quarante
liures et generalement tout y est au
poids de lor on nause cosi sortir
des portes tellement les voleurs courent
an fein si le seigneur ny met la
main il est fort dangereux de voir
une veritable famine et les maladies
y sont extraordinaires car des gens qui
tombent malades le soir ou le matin
apres sont morts sont ne laisse passer
pas un grein de ble dans le pays
enemy et il est defendu au paisan et gener

allement a tout le monde de passer
sous peine destre pendu tellement
que sest encore pis dans ce pays
que dans celuy si ie vous prie de
menuoyer les ordres que iay laissé a
paris a mr — na lettre par le messager
rondache y est qui me les apporteza
de me les enuoyer iusques icy ie vous
prie de les recommender au messager
qui ne les laisse pas moulier et ie vous
prie de me les enuoyer aussitot na
lettre reslue labit complet seulement
car pour le reste ie nen est pas besoin
ie finis en vous souetan ma prescherre
mere a vous et a mon pere une bonne
annee suiuie de beaucoup dautres
telles que vous pouuez les souetter icy
auec toute sorte de respect tres
parfaitement vostre tres humble et tres
obeissan fils de St marine
ie souite une bonne annee a tout mes tres
mes freres et a mr et madame de nelus
fille a toute langent du billet ie la prie de
me lenuoyer car ie suis obligé daller quel
pres que fois a paris dans peu

il faud bien coudre le porte manteau
et le cacheter si nous ne voules
pas ladresser a mr valette nous
naues que ladresser a mr de nondache
ches mr le bon louieur de carotte
vielle rue du temple a paris et luy
en donner advis par une lettre a
ladresse que ie vous envoye et mettre
la mesme adresse sur le porte manteau
ie vous prie de me lenvoyer le plutot
que vous pouures iduand mieux pour tan ladresse
a mr valette mais sil faloit tardes pour cella
envoyes le a nondache

Mademoiselle Jacque
Mademoiselle de Clar
de en Clan
a
Chabrand pres
Poitiers

Auisne [?] le 5me jeanvier 1699,

Mademoiselle ma tres chere mere,

Je contois partir au commencement de cette année, mais nous avons eut avant hier, deusieme du mois, la reveue de l'einspecteur qui nous a fait voir une lettre de Monsieur de Barbesieux par laquelle il luy marque que l'aintention du roy est que les officiers qui ont esté en semestre [?] sur la fin de l'année passée servent sis mois de la presente avanque de pouvoir s'en retourner. Ainsy voyla mon voyage differé jusque à seque je scache que nous pouvons partir. Je crois pourtan que l'ordre ne me regarde pas, parce que j'ay servit les deus dernier mois de l'année passée, sepandan l'inspecteur et tout le monde nous conseillie de ne pas partir, qu'il ne soit arrivé des ordres là-dessus qui nous esclerssissent. Je suis bien faché de tout ce retardement. Il fait icy si cher vivre qu'il n'est pas possible de le croire et les gens y peurent en quantité. Le sac de froment y vaut quarante livres et generalement tout y est au pois de l'ort. On n'ause casi sortir des portes tellement les voleurs courent. Anfein, si le seigneur n'y mait la main, il est fort dangereux de voir une veritable famine et les maladies y sont extraordinaires, car des gens qui tombent malades, ceinq ou sis heures apres sont mort. L'ont ne laisse passer pas un grein de blé dans le payis enemy et il est defandu au paisan et generallement à tout le monde d'an passer sous pene d'estre pendu, teslement que s'est encore pis dans ce payis que dans celuy sy. Je vous prie de m'envoyer les ardes que j'ay laissé à Paris à Monsieur Valette par le messager Rondache [?] y est qui me les achevera de me les envoyer jusque icy. Je vous prie de les recommender au messager qui ne les laisse pas mouliet. Je vous prie de me les envoyer aussitôt ma lestre ressue, l'abit complet seulement car pour le reste, je n'en est pas besoin. Je finis en vous souetan, ma tres chere mere, à vous et à mon père, une bonne année suivie de beaucoup d'autres tellesque vous pouvés les soueter. Je suis avec toute sorte de respect tres parfaitement vostre tres humble et tres obeissant fils,

De Saint Maime.

Je soite une bonne année à tous messieurs mes freres et à Monsieur et Madame du Reclus. Si elle a touché l'argent du billet, je la prie de me l'envoyer car je suis obligé d'aller à quel pris qu'il soit à Paris dans peut.

Il faut bien coudre le porte manteau et le cacheter, si vous ne voulés pas l'adresser à Monsieur Valette, vous n'avés qu'à l'adresser à Monsieur de Rondache chés Monsieur Le Blon, louer de carosse, vielle rue du temple à Paris et luy en donner advis par une lestre à l'adresse que je vous envoye et mestre la mesme adresse sur le porte manteau. Je vous prie de me l'envoyer le plutôt que vous pourés. Il vaud mieux pourtan l'adresser à Monsieur Valette, mais s'il faloit tardés pour cella, envoyés le à Rondache.